

Le Saint-Martinois

Bulletin municipal d'informations

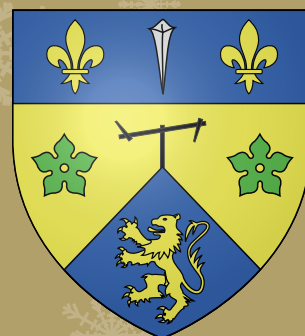
La persévérance des bénévoles a permis l'organisation du traditionnel marché de Noël, le 20 décembre 2020.



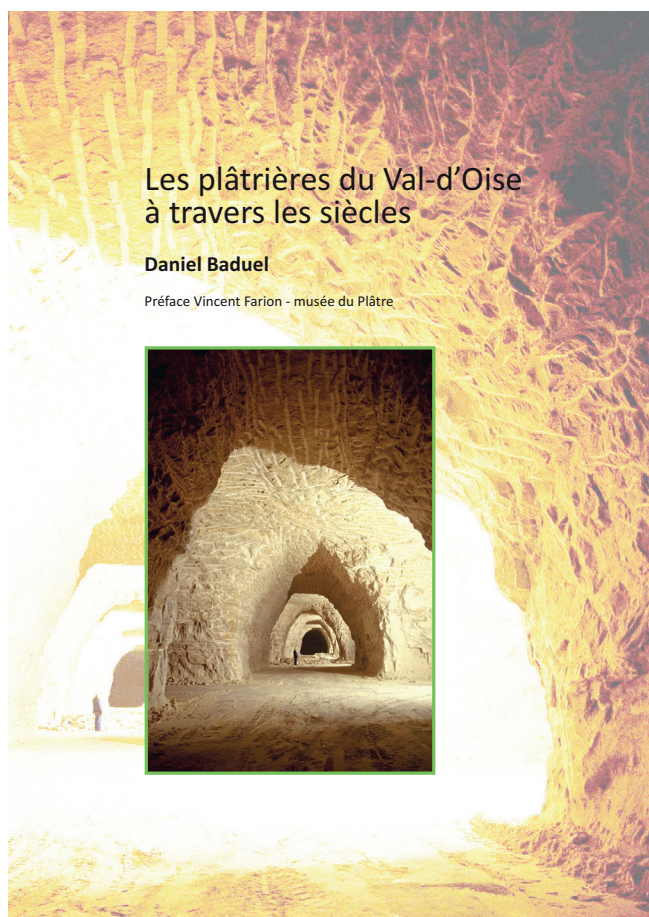
À l'initiative des élus, les enfants, accueillis par le

Père Noël, ont pu décorer le sapin.

L'équipe municipale vous souhaite une bonne année 2021 !



Les plâtrières du Val-d'Oise à travers les siècles



Daniel Baduel

[Préface de Vincent Farion, chargé de projet au musée du Plâtre]

Le gypse a toujours été présent dans le bassin parisien et particulièrement dans le Val-d'Oise avec de nombreuses buttes-témoins (Châtenay-en-France, Mareil-en-France, Argenteuil, Montmorency, Cormeilles-en-Parisis, Sannois, Saint-Martin-du-Tertre et celles du Vexin français). Il a été exploité soit par carrières souterraines, soit à ciel ouvert, comme à Cormeilles-en-Parisis. Le gypse, réduit en morceaux, chauffé dans un four puis broyé finement, donne une poudre blanche appelée plâtre. C'est cette histoire du plâtre (utilisé comme matériau de construction ou

comme amendement agricole), que l'auteur s'est attaché à relater dans le département et au travers des derniers siècles.

Pendant longtemps, n'importe quel propriétaire, laïc ou religieux, détenant une pièce de terre avec du gypse pouvait en faire l'exploitation ou la louer. Mais, au début du XIXe siècle, une réglementation vint bousculer ces pratiques en établissant des normes d'exploitation : pour toute ouverture de carrière, une demande devait être adressée au préfet, puis une enquête de commodo et incommodo était prescrite tenant compte du voisinage et de la sécurité des ouvriers. C'est le départ de « l'industrialisation » qui verra, avec les travaux haussmanniens, un essor important de la fin du XIXe siècle au début du XXe siècle, entraînant également toute une histoire économique et ouvrière ponctuée d'accidents, de règles de sécurité non observées, de carrières travaillant dans des conditions inhumaines, de grèves, au début du XXe siècle, qui les opposeront à des patrons...

L'auteur a, pour ce faire, consulté aux Archives départementales du Val-d'Oise : les séries concernant les carrières, les établissements insalubres, les actes notariaux et aux Archives nationales la série relative aux accidents du travail dans les carrières. Il a eu recours, aussi, à quelques fonds d'archives municipales des villes où l'activité plâtrière a été abondante. Plus d'une soixantaine de communes, où le gypse a été extrait, sont citées avec les noms des fabricants du plus humble à l'industriel.

À Saint-Martin-du-Tertre, de nombreuses carrières souterraines ont été exploitées dès 1652 pour les religieux du couvent, sis au château de Franconville. Le marquis d'O, aussi, loue ses terres ou des cantons en forêt de Carnelle. L'exploitation du gypse va durer sur le village jusqu'en 1934.

Un copieux index, de 15 pages, aidera le lecteur dans sa recherche d'un patronyme.

Ce volume de 480 pages, cousu et collé, comporte de nombreux documents en couleur (plans, portraits, cartes postales, factures, etc.)

Ce livre a été édité à compte d'auteur, vous pouvez vous le procurer
auprès de Monsieur Daniel BADUEL,
Par courrier au 19, rue du Lieutenant-Baude, 95270, Saint-Martin-du-Tertre
Par téléphone au 01 30 35 72 75
Par courriel à l'adresse ducdemassa@gmail.com



Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Notre commune n'a pas été épargnée par la COVID-19 et les mesures de confinement qui en découlent.

Même si une embellie est envisageable pour mi-2021, c'est peu de dire que la situation sanitaire a été et reste préoccupante pour la plupart des Saint-Martinois(es), pour nos associations et pour notre économie locale : pour les Saint-Martinois(es) qui ont été confiné(e)s et, pour certain(e)s, isolé(e)s de leurs proches ; pour nos associations qui, dans le meilleur des cas, ont dû réduire leurs activités et enfin pour nos commerçants, dont certains ont été contraint, provisoirement, de fermer. Vos élus sont conscients de ces difficultés et ont à cœur de vous apporter l'aide que vous êtes en droit d'attendre de votre collectivité. Nos pensées accompagnent, par ailleurs, ceux et celles qui ont perdu un proche cette année.

Ces mesures de confinement nous ont ainsi contraints à reporter, voire à annuler, plusieurs de nos projets ou événements, notamment : la mise à disposition en mairie du cahier de doléances, la création des comités de quartier, la brocante, le repas des Anciens, mais aussi la cérémonie des vœux du Maire pour 2021.

Après six mois de mandat, il est temps pour nous de dresser un premier bilan. Comme nous nous y attendions, nous n'avons pas hérité d'une situation particulièrement favorable. Des recettes supposées certaines (près de 266 000 € de taxe d'aménagement entre autres) se sont ainsi évanouies quelques mois après notre installation (cf. page suivante la rubrique budget). Par ailleurs, l'état de délabrement de l'Auberge de Carnelle, achetée en 2015, nous conduira très probablement à faire des choix coûteux pour la commune.

Pour autant, en 2020, nous avons notamment :

- Financé une baisse générale de la cantine scolaire en réduisant nos indemnités d'élue(s),
- Créé un cheminement piéton reliant la rue Serret à l'arrêt de bus situé près du château,
- Remplacé plusieurs allées gravillonnées du cimetière par des allées maçonnées plus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, nous n'oublions pas d'évoquer l'acte de barbarie qui a secoué la communauté éducative cet automne. *« Samuel PATY a été assassiné parce qu'il développait l'esprit critique de futurs citoyens dans une France respectueuse de toutes les convictions, de toutes les croyances. La vie d'un professeur est sacrée, la liberté de propager le savoir est sacrée, la liberté d'expression, de la presse et des caricaturistes est absolue, le modèle de la laïcité à la française constitue un trésor national »*. Le 21 octobre 2020, pour marquer notre détermination à défendre nos valeurs et pour rendre hommage à la mémoire de Samuel PATY, nous avons participé dans le recueillement et la solidarité à la marche blanche à Viarmes puis à un rassemblement sur la place Louis-Désenclos. Je profite de cet éditorial pour remercier les maires, adjoints et élus des communes voisines ainsi que les nombreux Saint-Martinois(es) qui ont tenu à marquer leur solidarité par leur présence.

Enfin, je vous souhaite une année 2021 qui, je l'espère, vous apportera la santé, la sérénité et la convivialité qui nous ont tant manqué en 2020.

Votre maire, Thierry PICHERY

La rubrique budgétaire



La lecture d'un article traitant de chiffres peut souvent sembler fastidieuse, et pourtant lorsqu'il s'agit du budget d'une collectivité et plus particulièrement celui de sa propre commune, il est important de s'en préoccuper.

À notre arrivée aux affaires communales, le 4 juillet 2020, le budget préparé par l'ancienne municipalité n'avait pas encore été voté. Ceci nous a contraints à devoir le voter dans des délais excessivement courts. De ce fait, il ne nous a pas été possible matériellement d'élaborer un budget. Nous avons donc pris la décision de maintenir celui établi par l'équipe sortante, à savoir : 3.070.218€ en fonctionnement et 997.710€ en investissement. Pour ce dernier, nous avons apporté quelques modifications pour pouvoir lancer nos opérations de travaux, moins 100.000€ sur la ligne placette devant la mairie. Ceci nous a permis de réaliser le trottoir rue Corentin-Celton pour 43.000€ TTC, les allées du cimetière pour 30.000€ TTC, la mise en sécurité de l'installation électrique de la salle polyvalente la Martinoise, la réhabilitation de la cuisine et la rénovation des fenêtres de la salle Jacques-Brel.

Après le vote de celui-ci, nous avons réalisé un audit sur la capacité financière de la commune. Celui-ci est inquiétant ! En effet la sincérité du budget investissement est fortement faussée par une recette inscrite par nos prédécesseurs ! Las, les propriétaires du château ont retiré leur permis d'aménager annulant de fait cette recette de 266.000€ sur le budget 2020. Des dépenses d'investissement déjà réalisées par l'équipe sortante n'ont fait qu'aggraver le déficit (584.656€ dépensés pour 555.804€ de recette, soit un déficit de 28.852€).

En outre, depuis 2017, seule une subvention de 95.875€ (sur un montant de 273.930€ de travaux, non réalisés à ce jour, pour la réhabilitation de la salle Jacques-Prévert) a été demandée (et attribuée) en 2020. Ainsi, les 324.000€ d'excédent budgétaire cumulé des six dernières années ne nous permettent pas d'envisager d'importants travaux en investissement.

Dans ces conditions, nous n'aurons pas d'autres alternatives, pour réaliser les opérations jugées prioritaires telles que les extensions du réfectoire de l'école élémentaire et du centre de loisirs, que de solliciter et d'obtenir des subventions.

En fonctionnement, nos marges de manœuvre seront également limitées, car là aussi les dépenses à notre arrivée aux affaires étaient déjà bien avancées : 2.050.912€ pour des recettes de 2.377.292€ ce qui laisse présager un excédent budgétaire des plus réduits pour 2020.

Aujourd'hui, les collectivités, qui ont déjà peu de moyens financiers, doivent faire face à la baisse récurrente des dotations de l'État (par exemple la DGF - Dotation Globale de Fonctionnement - est passée de 496.000€ en 2014 à 396.000€ en 2020). À cela s'ajoute la suppression de la taxe d'habitation, à peine compensée par l'État, et bientôt la mutualisation par la communauté de communes de la taxe foncière des entreprises. Tout cela contribue à réduire encore et toujours les recettes communales.

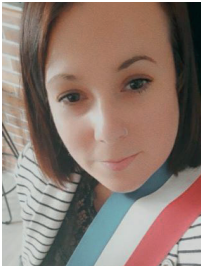
Pour toutes ces raisons, il nous faudra être très vigilants sur les futures dépenses et les budgets à venir. Il n'est plus possible d'augmenter la fiscalité locale qui serait uniquement portée par la taxe foncière (sachant que celle-ci rapporterait bien peu au regard de la hausse subie par les propriétaires, par exemple : pour une recette attendue de 35.000€, il faudrait une hausse de 10%).

Prévoir l'avenir c'est d'abord bien gérer ses finances ! Certes la situation financière déplorable héritée en juillet 2020 nous contraindra tant sur les investissements que sur le fonctionnement sur les années à venir, mais c'est un challenge que nous acceptons.

Pier Carlo BUSINELLI, 1er adjoint au maire, chargé des Finances, des Marchés publics et de la planification du Territoire



Les subventions 2020



Mesdames et messieurs, bénévoles et usagers associatifs, Saint-Martinoises et Saint-Martinois.

Le montant des subventions attribuées en 2020 a pu faire l'objet de débat, aussi il m'a semblé indispensable de vous expliquer la stratégie adoptée quant aux critères d'attribution de celles-ci.

Tout d'abord, je tiens à affirmer que je suis parfaitement consciente de l'importante contribution de nos associations au dynamisme des activités sportives, culturelles et sociales de notre commune.

En temps normal, le budget de ces dernières est équilibré : les dé-

penses (événementiels, charges de fonctionnement dont salaires, etc.) sont compensées par les recettes (adhésions, buvettes, etc.). Le montant des subventions est resté le même pendant la durée du mandat précédent. Or les besoins et les projets des associations évoluent. C'est ainsi que tous les ans, nous étudierons ces demandes et les adapterons.

Avec la crise sanitaire provoquée par la Covid-19, de nombreuses associations ont dû réduire leurs activités ainsi que certains de leurs projets : les subventions n'ont donc pas été utilisées dans leur totalité.

Ces demandes ayant été faites en début d'année, j'ai tenu personnellement, dès ma prise de fonction en juillet 2020, à prendre contact avec l'ensemble des associations

pour faire le point. Pour celles avec qui j'ai pu échanger, cela m'a permis d'identifier les associations en difficulté financière (augmentation de la subvention) et celles qui n'ont eu que peu, ou pas de dépenses, faute d'activités (baisse ou maintien de la subvention).

Au-delà de ces subventions, la mairie prête l'ensemble de ses salles à nos associations (à une exception près) et s'engage humainement et de façon active à leurs côtés.

Enfin, j'espère que vous prenez soin de vous et respectez les gestes barrières pour la sécurité de tous : la solidarité reste le maître mot pendant cette crise sanitaire.

Cindy BURY, adjointe au maire, chargée de la vie Associative, de la Culture et du Sport

Nos associations ont du talent

Atelier de peinture sur soie

But de l'atelier

Apprendre les différentes techniques de la peinture sur soie à des adultes désireux de créer, dans la bonne humeur.

Fonctionnement de l'atelier

Association loi 1901 faisant partie de l'A.M.A. et ayant son bureau propre (présidente, trésorière, secrétaire).

Ce bureau se réunit une fois par an afin d'en assurer la bonne marche. Le démarrage de l'atelier a eu lieu en septembre 1987.

Les cours se déroulent le mardi de 19h à 21h30. Toutefois, à partir de janvier 2021, ils auront lieu le mardi de 14h à 16h30.

Financement de l'atelier

- D'une part, les cotisations des adhérentes,
- D'autre part, une subvention municipale.

Activité de l'atelier

- Réalisation de nombreux objets : coussins, écharpes, abat-jour, tableaux et ceci grâce aux techniques suivantes :
 - Tachismes (décoloration au sel et sucre, paille),
 - Pulvérisation,
 - Batik (travail à la cire),
 - Serti (gutta)
 - Aquarelle (cette dernière technique étant une spécificité de l'atelier. Elle permet la réalisation de tableaux très lumineux).
- Organisation d'exposition dans la salle Jacques-Prévert.

Depuis plus de trente ans, cet atelier réunit des passionnées de peinture sur soie : venez-nous y rejoindre.



L' action sociale à Saint-Martin-du-Tertre

Depuis notre arrivée et l'installation du conseil d'administration du CCAS, de nombreuses actions et initiatives ont été menées :

- Mise en place du plan canicule avec des appels téléphoniques réguliers et le portage d'eau minérale à nos Anciens.
- De même, la mise en place d'un réseau pour les personnes de 65 ans et plus, inscrites au plan communal COVID avec deux appels téléphoniques par semaine et des déplacements à leur domicile si besoin.
- Une permanence logements en partenariat avec les bailleurs sociaux qui nous a permis d'attribuer des logements à des Saint-Martinois(es).
- La mise en place pour l'arrivée d'un nouveau-né d'une carte de félicitations pour les parents et un doudou pour le bébé apportés directement au foyer par les membres du CCAS.



Les contraintes sanitaires nous ont obligés pour l'année 2020 à annuler le traditionnel « arbre des naissances », mais nous n'oublierons pas les enfants nés en 2020, et dès que cela sera possible, un arbre sera planté.

Ces mêmes contraintes ne nous ont pas permis d'organiser le traditionnel repas des Anciens, mais nous avons préparé, étalé sur la journée du 12 décembre 2020, la distribution du colis de Noël pour nos aînés accompagné pour cette année d'une demi-bouteille de champagne.

En cette période difficile, le CCAS a souhaité être au plus près des habitants, ainsi il a soutenu plusieurs familles en difficulté en instaurant une aide d'urgence.

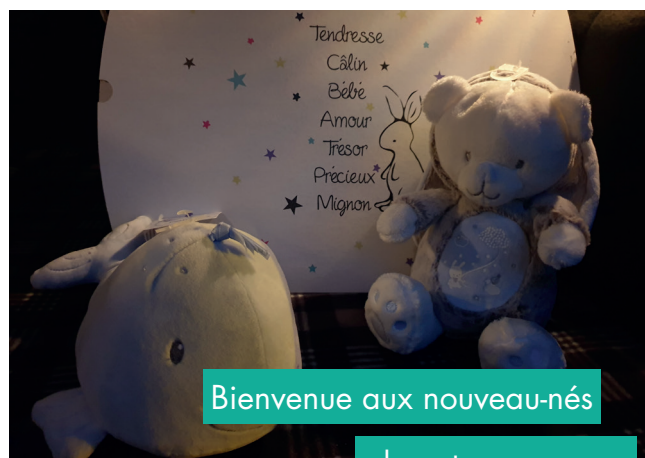
Nathalie BENYAHIA, adjointe au maire, chargée de l'Action sociale

Actions du CCAS



Un colis accompagné d'une demi-bouteille

de champagne qui, nous l'espérons, ravi nos Anciens.



Bienvenue aux nouveau-nés

de notre commune



Remerciements



GRUPEMENT PAROISSIAL DE VIARMES
15 rue de l'Étang 95270 VIARMES

le, 11 décembre 2020

Monsieur le Maire,

C'est avec une grande gratitude que je viens vers vous pour vous remercier, en mon nom et celui de tous les paroissiens de Saint Martin du Tertre, pour les travaux de peinture réalisés sur la grande porte de l'Église.

Ceux-ci ont été faits avec grand soin, et cela rend plus accueillant la venue dans cet édifice.

En vous renouvelant mes remerciements, ainsi qu'aux personnes qui ont fait ce remarquable travail, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Saint-Martin-Vésubie, une très belle collecte réceptionnée à Nice par une association. Cette palette fut la bienvenue et nous avons tous les remerciements des sinistrés.



Message de remerciements

Monsieur le Maire, bonsoir,

Je tiens à vous remercier à nouveau chaleureusement, non seulement, pour la collecte de première nécessité que votre commune de St Martin du Tertre a adressée aux habitants sinistrés de notre commune de St Martin Vésubie, suite à la tempête Alex, mais aussi, pour vos dons en numéraire...

...

Au nom du Conseil Municipal de St Martin Vésubie, je vous adresse nos remerciements pour votre solidarité et votre soutien et vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de nos très sincères salutations,
Isabelle MONNIN

Adjointe au Maire de St Martin Vésubie
Ivan MOTTET



Mise en place des comités de quartier & Du côté de nos écoles

Mise en place des comités de quartier



Les Comités de Quartier sont au service du territoire et de ses citoyens. Ils forment une intelligence territoriale de proximité, car composés d'habitants disposant d'une expertise du quotidien.

Leur champ d'activité concerne, non pas la défense d'intérêts particuliers, mais les questions d'intérêt général : voirie, circulation, propreté, voisinage, développement durable, sécurité, culture, aménagements divers, etc. Ces thématiques ne sont pas exhaustives, et le comité peut en porter de nouvelles à l'initiative de ses membres.

Au-delà du fond, le Comité de Quartier est également un lieu de rencontre, de partage, d'échange. En quelques mots, un espace d'épanouissement personnel et collectif. La municipalité souhaite multiplier les occasions d'échanger avec les Saint-Martinois(es), pour les informer bien sûr, mais aussi pour que chacun puisse répondre aux problématiques et souhaits locaux.

Si la crise sanitaire ne nous a pas permis de mettre en place ces Comités de Quartier en 2020, nous espérons bien pouvoir le faire cette année. À cette fin, un questionnaire vous parviendra prochainement.

Lionel MOTTAIS, adjoint au maire, chargé du Cadre de Vie, Urbanisme et Patrimoine

(Disponible sur rendez-vous en semaine de 17h à 20h)

Du côté de nos écoles



Tout l'été, nous avons œuvré auprès de l'Inspection académique, mais aussi de personnalités politiques et civiles d'horizons divers pour obtenir l'ouverture de la 5e classe à l'école maternelle Pauline-Kergomard.

Notre obstination a permis cette ouverture. Avec vous, nous nous battons pour que cette structure soit maintenue pour la rentrée 2021-2022.

Conformément à l'engagement pris lors des élections municipales, nous avons baissé les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires.

De même que le Conseil Régional d'Île-de-France, nous avons offert des masques aux enfants de l'école élémentaire.

En raison de la pandémie, il n'y a pas eu de spectacle de Noël pour les enfants de l'école élémentaire, mais nous leur avons offert comme toujours des chocolats accompagnés d'un petit cadeau (sac de piscine pour les CP, CE1 et un mug de Noël pour les CE2, CM1 et CM2, cf. photos ci-dessous).

À la maternelle, les enfants ont reçu un livre et un bonnet de Noël vert.

Le samedi 19 décembre, une carte cadeau a été offerte aux diplômés (baccalauréat et CAP).

Geneviève DENEFLE, adjointe au maire, chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et du Scolaire



Les travaux & La rubrique de la minorité

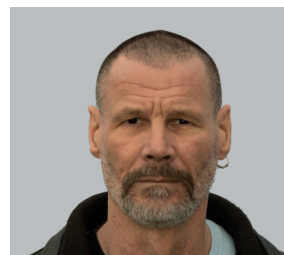
Les travaux

Travaux réalisés :

- Allées du cimetière, parties basse et haute, en béton désactivé (cf. photos 1 et 2)
- Cheminement piéton du bas de la rue Serret jusqu'à l'arrêt de bus du Château (cf. photos 3, 4 et 5)
- Porte principale de l'église (peinture)

Travaux en cours

- Réfection du mur situé au nord du monument aux morts (détérioré par les racines des arbres)
- Rénovation des fenêtres de la salle Jacques-Brel
- Rénovation de la cuisine de la salle polyvalente la Martinoise



Yves GAXIEU, adjoint au maire, chargé des Travaux, de la Voirie et de la Sécurité



La rubrique de la minorité (texte reçu le 15/01/2021)

Nouvelles perspectives pour St-Martin

Saint-Martinoises, Saint-Martinois,

Depuis la loi NOTRE promulguée le 7 août 2015 et sa mise en application dans le CGCT pour les communes de 1000 hab. et plus, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus déclarés ne pas appartenir à la majorité municipale.

A propos du règlement intérieur, approuvé en force en conseil du 10/12/2020, nous avons voté contre car non conforme pour une ville de moins 3500 hab. Il est précisé que le nombre de caractères dont nous disposons est de 1500, titre, signature et espaces compris, soit très peu !

Dans ce contexte, les 5 élus d'opposition s'adressent à vous dans cet encart avec un bâillon, en qualifiant ce 1er bulletin «tardif». En effet après 7 mois de gestion

de M.Pichery, la population n'a toujours pas d'information officielle, ni même une présentation de la municipalité et encore moins celles de tous les élus du conseil. Pourtant les sujets ne manquent pas !

Par ailleurs, il est indiqué que notre texte devra être transmis au plus tard le second lundi du mois précédent le mois de publication, soit 2 voire 3 semaines avant la distribution. Ce délai est trop long car le thème de l'information peut changer selon l'actualité.

Voilà la liberté d'expression qui nous est accordée dans les bulletins municipaux.

Mais, vous pouvez compter sur nous pour continuer à vous communiquer des informations concernant la vie communale.

Nous vous renouvelons tous nos vœux pour l'année 2021.

Jacques FÉRON.

Nos entreprises ont du talent & Une Saint-Martinoise à l'honneur

Nos entreprises ont du talent

Morgane CAZUGUEL

Ayant obtenu mon diplôme de Pédicurie-Podologie en 2016, j'ai commencé mon exercice professionnel en tant que remplaçante puis collaboratrice.

En parallèle, j'ai poursuivi mes études afin de valider un diplôme universitaire en Biomécanique et en Podologie du sport en 2017.

Cette spécialisation m'a permis d'approfondir mes connaissances sur les traitements par semelles orthopédiques pour prendre en charge au mieux mes patients souffrant de douleurs lombaires, de douleurs cervicales entre autres. Par la suite, je me spécialise dans la Podologie pédiatrique afin d'approfondir mes connaissances d'examen et de réalisation de semelles orthopédiques pour les enfants.

Mon cabinet de Pédicurie-Podologie est maintenant ouvert depuis octobre 2019 à Saint-Martin-du-Tertre au 5, place Louis-Désenclos.

J'y reçois mes patients pour :

- Des soins de pédicurie
- Des examens cliniques pour enfants, adultes, patients sportifs
- La réalisation de semelles orthopédiques
- Des séances de réflexologie plantaire



Une Saint-Martinoise à l'honneur

Nous avons eu le plaisir de fêter le 9 octobre 2020 le 100^e anniversaire d'une habitante de Saint-Martin-du-Tertre, Madame Annick MARMION, née TAGU-BRETON, demeurant rue Coentin-Celton. Madame MARMION, par sa mère Yvonne BRETON, épouse TAGU, appartient à une des plus anciennes familles de Saint-Martin encore présentes dans notre ville. Le grand-père de Madame MARMION, Arthur BRETON, a acheté la maison rue Coentin-Celton au début des années 20 et depuis, Madame MARMION, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants n'ont cessé de profiter du bon air et de la tranquillité de notre village. L'arrière-grand-mère de Madame MARMION tenait l'épicerie, dite épicerie de la Croix, et ses ancêtres sont originaires de Saint-Martin depuis de nombreux siècles. Souhaitons-lui encore de belles années au calme de Saint-Martin.

Naissances

Maé Noam TROUFLEAU né le 16 juillet 2019 à Eaubonne
Kacim Abdenbi Malik ELBIHSI REGUIG LAMHAJI né le 13 août 2019 à Eaubonne
Mariam SALAMATAO née le 23 août 2019 à Sarcelles
Victoria Herminnia Delmira Béatrice FRANCO née le 4 octobre 2019 à L'Isle-Adam
Lohen Jacques Alexis LAMOUREUX né le 4 octobre 2019 à Eaubonne
Ayna Jil COEUGNIET née le 5 janvier 2020 à Ermont
Nino Timéo Arnaud DEWULF né le 21 janvier 2020 à L'Isle-Adam
Constance Suzanne Madeleine MAHIET née le 22 janvier 2020 à Eaubonne
Chiara Angelia ELIASSIN née le 1^{er} février 2020 à Beaumont-sur-Oise
Samira MOUTAHIR née le 21 juin 2020 à Beaumont-sur-Oise
Oumar Saïd MROVILI né le 28 juin 2020 à Sarcelles
Nino Christopher GIACOSA né le 17 août 2020 à Stains
Ana FERREIRA SERERO née le 20 septembre 2020 à Ermont
Elisabeth Suzon Marie-Françoise TOUZÉ née le 25 septembre 2020 à L'Isle-Adam
Katerina Anna Irma ROQUANCOURT CLÉMENT née le 13 décembre 2020 à Gonesse
Alessio BONNIER né le 27 décembre 2020 à Beaumont sur Oise.

Parrainage Républicain

Simon GAXIEU – BLANC le 8 août 2020 à Saint-Martin-du-Tertre

PACS

Julien José GIACOSA et Laëtitia Micheline Monique OUARI pacsés le 15 janvier 2020
Jean-Marie FONTAINE et Bassi Eva Annick BAZE pacsés le 18 janvier 2020

Mariages

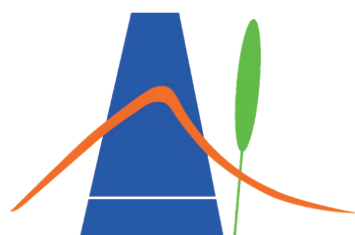
Mathieu LOBO et Athénaïs LUCAS célébré le 26 juillet 2019
Géraud René Pierre PINÇON et Auriane Floriane Sylvaine Dominique PONTROUÉ célébré le 21 septembre 2019
Fabrice André DEVAL et Marielle Paulette PEDRERO SANJUAN célébré le 19 octobre 2019
Papy TSHIMPANGA MULUMBA et Liza KAPINGA célébré le 16 novembre 2019
Andy DRAME et Mélissa SOUKAI célébré le 9 juillet 2020

Décès

Jean-Paul Philippe GAY décédé à Saint-Martin-du-Tertre le 22 août 2019 à l'âge de 65 ans
Pierre BOSOM décédé à Saint-Martin-du-Tertre le 19 février 2020 à l'âge de 81 ans

Quelques numéros de téléphones utiles

Boulangerie St-Martin	01 30 35 76 50
Boucherie - Charcuterie Thierry BROSSET	01 30 35 71 07
Pharmacie LAWNICZAK	01 30 35 71 44
KS Coiffure	01 30 35 78 21
Café de la Tour	01 30 35 64 38
Médecin généraliste Carine CHORT	01 30 35 63 29
Médecin généraliste Carlos GASPAR	01 30 35 63 59
Infirmier Julien FUMAZ	06 02 64 31 17
Infirmière Corinne NAMIN	06 14 78 23 59
Infirmière Marie Noémie DUMAS	06 95 85 10 97
Sage-femme Cécile BERNIER	06 13 99 22 61
Podologue-Pédicure Morgane CAZUGUEL	06 21 77 80 79
Ostéopathe Emilie JUST	06 63 14 33 26
Mairie	01 34 09 15 00
TriOr	01 34 70 05 60
SAMU	15 ou 112
Pompiers	18 ou 01 34 38 32 79
Gendarmerie Nationale	17 ou 01 34 80 20 80



Saint-Martin-du-Tertre